

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 15.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 15.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: SHERATANDEM 85
- Numéro d'enregistrement SDB21061A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation:
Deux-composants silicone par addition pour la technique dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:
SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG
Espohlstraße 53
D-49448 Lemförde
GERMANY
sdb@shera.de

- Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+49 5443 9933-0 Ce numéro est disponibles pendant les horaires d'ouverture.
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, de 8 h à 15 h le vendredi.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Néant.
- Pictogrammes de danger: Néant.
- Mention d'avertissement: Néant.
- Mentions de danger: Néant.
- Conseils de prudence: Néant.

Indications complémentaires:

Quartz / Cristobalite : Les fibres incorporées dans le polymère ne présentent vraisemblablement aucun danger pour la santé dans la mesure où elles sont traitées dans des conditions normales d'utilisation. Bien que le produit soit classé selon les critères de l'UE, aucun marquage n'est nécessaire selon l'Article 23 et l'Annexe 1 (Section 1.3.4.1) de la directive n°1272/2008.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description:
Polydiméthylsiloxanes avec du matériel de remplissage inorganique.
Composant A, gris : catalyseur
Composant B, coloré : base, contient du polyméthylhydrogénosiloxane

Composants dangereux:

CAS: 14464-46-1	cristobalite	STOT RE 1, H372	<50%
EINECS: 238-455-4			

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 15.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 15.05.2018

Nom du produit: SHERATANDEM 85

(suite de la page 1)

CAS: 14808-60-7 quartz (SiO₂)
EINECS: 238-878-4

STOT RE 1, H372 <50%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Le produit ne peut pas être respiré dans les circonstances normales.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau.
Agent d'extinction alcalin à poudres inertes.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Inflammable.
Composant B: ce produit peut générer de l'hydrogène. Les vapeurs d'hydrogène peuvent former un mélange explosible avec l'air.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Recueillir par moyen mécanique.
Composant B: n'utiliser aucun produit basique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 15.05.2018

Nom du produit: SHERATANDEM 85

(suite de la page 2)

- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker les boîtes dans un endroit frais et sec équipé d'une bonne ventilation.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** Aucune information disponible.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME (France) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
poussières alvéolaires

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Quartz/Cristobalite : Les fibres incorporées dans le polymère ne présentent vraisemblablement aucun danger pour la santé dans la mesure où elles sont traitées dans des conditions normales d'utilisation.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants:**

Caoutchouc nitrile

Gants en caoutchouc

Gants en PVC

Gants en matière plastique

- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Caoutchouc naturel (Latex)

- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 15.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 15.05.2018

Nom du produit: SHERATANDEM 85

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Pâteuse

Couleur:

Composant A: gris, composant B: abricot

· Odeur:

Inodore

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état:

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

· Point d'éclair:

Non déterminé.

Non applicable.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur:

Non applicable.

· Densité à 20 °C:

1,75 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble.

· Viscosité:

Dynamique:

Non applicable.

Cinématique:

Non applicable.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.

· 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Composant A: inconnu.

Composant B: le produit peut générer de l'hydrogène.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

Alcalis (bases).

Sels métalliques et complexes métalliques.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composant B : Réaction aux alcalis, aux amines, aux acides forts et sels métalliques. La réaction se présente sous la forme d'une formation d'hydrogène. Danger d'explosion.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO₂).

Hydrogène (H).

Gaz/vapeurs toxiques.

Acide silicique amorphe.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 15.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 15.05.2018

Nom du produit: SHERATANDEM 85

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Aucune donnée disponible.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- **Code déchet:**
Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 15.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 15.05.2018

Nom du produit: SHERATANDEM 85

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** Néant.
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** Néant.
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** Néant.
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** Néant.
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Polluant:** Non.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** Néant.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

- **Phrases importantes**
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**